

COMMUNE DE SAINT GERMAIN AU MONT D'OR
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N ° 2026-02

L'an deux mille vingt-six, le 26 janvier à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance, en Mairie, sous la présidence de Madame la Maire, Béatrice DELORME.
 Le quorum était atteint.

Date de convocation : 22/01/2026

Nombre de conseillers :

En exercice : 23

Présents : 12

Votants : 21

Etaient présents :

Mme Béatrice DELORME, Mme Sophie PELLIS, Mme Christel BOUSSARD, M. François DANCOURT, M. Alexandre JOET, Mme Dominique GALLEY, M. Joris RENAUD, Mme Stéphanie FAURE, M. Jean-Michel BINET, M. Philippe POLOME, M. Olivier PERROT, M. Paul DIDIER.

Ont donné pouvoir : M. Philippe PERARDEL à M. François DANCOURT, Mme Valérie PERARDEL à Mme Stéphanie FAURE, Mme Anne-Françoise GIBERT à Mme Christel BOUSSARD, M. Thomas TEILLON à Mme Béatrice DELORME, M. Gérard BERTIN à M. Joris RENAUD, Mme Annette COURTEIX à Philippe POLOME, Mme Audrey GENESSION à Mme Sophie PELLIS, M. Renaud GEORGE à M. Olivier PERROT, M. Philippe BIGOT à M. Paul DIDIER.

Absentes : Mme Sophie PICHON, Mme Blandine BROCARD

Secrétaire de séance : Mme Sophie PELLIS

2026-02) SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ASSOCIATION MONQUI-PONG

L'association Monqui-Pong, acteur majeur du sport sur notre commune, organise un tournoi d'envergure nationale les 23 et 24 mai 2026.

Cet évènement, qui mobilisera l'ensemble des licenciés et bénévoles de l'association, représente une vitrine importante pour le dynamisme sportif local.

Afin de soutenir l'association dans la réalisation de cet évènement, la commune souhaite apporter une aide financière exceptionnelle. Cette subvention permettra de couvrir une partie des frais de logistique et de promotion. Elle témoigne de la reconnaissance par la commune du travail accompli par les dirigeants bénévoles et sa volonté de soutenir le sport de haut niveau et accessible à ses citoyens.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT l'intérêt public local découlant de la participation active des habitants de la commune à l'association Monqui-Pong et à l'évènement qu'elle organise ;

CONSIDERANT la volonté de la municipalité de soutenir les initiatives sportives structurantes à l'échelle du territoire ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- **D'ATTRIBUER** une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 000 € à l'association Monqui-Pong ;
- **DE PRECISER** que cette aide est une contribution spécifique à l'organisation du tournoi de mai 2026 ;
- **DE DIRE** que les crédits seront prévus au budget primitif 2026 ;
- **D'AUTORISER** Madame la Maire à signer tout document relatif à cette décision.

VOTES :

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

La secrétaire de séance,
 Sophie PELLIS



POUR EXTRAIT CONFORME,
 La Maire,
 Béatrice DELORME

